

<http://snetap-fsu.fr/Mardi-5-mars-2013-Appel-unitaire-a.html>



Mardi 5 mars 2013 : Appel unitaire à manifester contre la régression des droits des salariés



- Les Dossiers - Outils militants -
Date de mise en ligne : lundi 4 mars 2013



Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Le 11 janvier 2013, les négociations nationales dites de "sécurisation de l'emploi" se sont terminées par un accord minoritaire d'une extrême gravité pour les droits des salariés. Les confédérations [CGT](#) et [FO](#) (qui représentent plus de salariés que les trois organisations syndicales signataires) ont refusé de signer cet accord de régression sociale.

Elles appellent ensemble, et c'est une première depuis de nombreuses années, à l'action dans toute la France le 5 mars par des rassemblements, des manifestations et des arrêts de travail.

La [FSU](#) a fait savoir jeudi 15 février, lors de son 7ème Congrès National à Poitiers, qu'elle s'associerait à la journée de mobilisation du 5 mars organisée par la [CGT](#) et [FO](#), l'union syndicale Solidaires indiquant peu après qu'elle ferait de même.

Ci-après l'adresse où sont recensés au fur et à mesure de leur parution tous les appels des professions et des organisations territoriales : <http://www.carte.cgt.fr/>

Un préavis de grève a été déposé par la CGT pour l'ensemble des salariés du Privé comme du Public.

POUR UN AUTRE PROJET DE LOI SUR LE MARCHE DU TRAVAIL !

Des reculs sans précédent en matière de droit du travail !

- **Maintien dans l'emploi ou... chantage ?**

Aujourd'hui, les salariés peuvent refuser de se voir appliquer une baisse de leur salaire ou la modification de leur temps de travail, même si un accord collectif le prévoit.

Dans ce cas l'entreprise n'a pas le droit de licencier sauf si elle connaît des difficultés économiques importantes. Les salariés bénéficient alors de diverses garanties (plan de sauvegarde de l'emploi, reclassement...).

De plus, ils peuvent contester le motif de leur licenciement devant un juge.

Demain, les salariés qui refusent l'application d'un accord collectif « maintien dans l'emploi » seront licenciés pour motif économique individuel sans ces garanties, et le motif du licenciement sera inattaquable !

- **Une mobilité volontaire ou... forcée !**

Aujourd'hui, dans beaucoup de situations, vous pouvez refuser un changement de poste ou de lieu de travail sans que cela ne puisse vous être reproché.

Demain, un accord d'entreprise peut autoriser votre employeur à vous muter sur un autre poste, à vous envoyer à l'autre bout de la France. Si vous refusez, vous serez licencié pour motif personnel !

- **Un accès à la justice... en recul !**

Aujourd'hui, par exemple, vous pouvez réclamer le paiement des heures supplémentaires non payées effectuées pendant les cinq dernières années.

Demain, vous ne pourrez plus les réclamer que sur une période de trois ans !

En contrepartie des droits en trompe l'œil...

{}

- **Une complémentaire santé pour tous ?**

Les salariés des entreprises de moins de 50 risquent de ne pas être couverts par un accord collectif santé. Il leur faudra un accord de branche étendu, qui n'est nullement garanti ! Par contre, les assurances se frottent les mains à l'avance du pactole qui va leur être offert.... sachant que là où il y a un accord, on peut s'attendre à une renégociation pour que l'employeur paye moins.

- **Des « droits rechargeables » à l'indemnisation pour les demandeurs d'emploi ?**

Un demandeur d'emploi qui retrouve un travail mais qui n'a pas utilisé l'ensemble de ses droits pourra les conserver en cas de perte d'emploi ultérieure. Cependant, le Medef ne veut pas mettre un euro pour financer ce nouveau droit. Il faudra donc diminuer le niveau d'indemnisation de l'ensemble des demandeurs d'emploi pour financer ces droits rechargeables.

Un projet de loi doit être présenté au Conseil des ministres début mars, pour ensuite être voté au Parlement en mai. Les Salariés du Privé, comme du Public, doivent se mobiliser pour stopper les reculs sans précédent en matière de droit du travail qui se préparent !

SOYONS NOMBREUX MARDI 5 MARS DANS LA RUE !

Consultez le bilan du SNETAP sur les 9 mois du gouvernement :

http://snetap-fsu.fr/IMG/pdf/_bilan_9_mois_gvt.pdf title='PDF - 99.9 ko' type='application/pdf'>